

val de gâtine

Accord CAN-Smited pour le traitement des déchets

Denis Onillon a présenté aux élus de Val de Gâtine le protocole transactionnel permettant de prendre en compte le manque à gagner du Smited (syndicat mixte de traitement et d'élimination des déchets) sur le tonnage non apporté entre 2014 et 2016 par la commune de Germond-Rouvre et l'ex-communauté Plaine de Courance. La commune du nord de la CAN (Communauté d'agglomération du Niortais) et l'ancienne communauté, ayant rejoint l'agglomération au 1^{er} janvier 2014. Ceci vient mettre un terme au différend entre les deux parties.

La CAN s'engage à payer la somme de 682.000 € HT au Smited avant fin juin 2017 pour le manque à gagner sur le tonnage non apporté entre 2014 et 2016. La CAN s'engage aussi à poursuivre sa collaboration avec le Smited pour l'activité de traitement des déchets sur une durée de cinq ans, dans les

conditions actuelles d'investissement et d'exploitation. En contrepartie, le Smited accepte la cessation de toute activité de traitement pour la CAN, sans aucune indemnité supplémentaire, à l'issue de la période de cinq ans, de la convention d'entente intercommunale.

Par ailleurs, le Smited accepte de se désister dans les deux procédures engagées en référé. Le conseil de Val de Gâtine accepte cet accord pour débloquer la situation au niveau traitement des déchets. Mais ce protocole, s'il règle l'un des aspects du différend, n'inclut pas la partie collecte qui oppose l'ex-Sictom (syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères) de Coulonges-Champdeniers et la commune de Germond-Rouvre. Le président Rimbeau indique « *vouloir reprendre contact avec le président de la CAN afin d'avancer sur ce sujet.* »